

CONFÉRENCE GÉNÉRAL UNESCO 2015

LES COMMISSIONS CULTURE

Discussion générale

La Culture est pleinement reconnue maintenant avec l'ONU qui, pour la première fois, en parle expressément dans les objectifs du Millenium, ce qui valorise le rôle irremplaçable que tient l'UNESCO en ce domaine.

De fait elle est dans de nombreux sujets *un point d'entrée ou un catalyseur* (« enabler ») pour faciliter la réalisation d'actions en matière de développement. Cela se vérifie dans l'énoncé dans plusieurs des 17 objectifs de l'agenda 2030 qui constitue une bonne feuille de route.

Les interventions nombreuses ont très largement convergé sur cette idée que la culture est un *élément clef pour favoriser les transformations sociales partout à l'œuvre, un développement, qu'elle doit être une priorité permanente, nécessitant des engagements forts à inscrire dans la durée.*

Il ne s'agit pas que d'œuvrer pour la conservation d'héritages, *la culture doit aussi favoriser la cohésion, la créativité et un développement durable.*

Deux représentants *du forum des jeunes* qui s'est tenu les 27 et 28 octobre ont énoncé ce qu'ils attendent de la Culture avec une vue qui n'est pas réductrice : la *préservation des traditions*, la protection des héritages culturels leurs paraissent tout aussi importants que la *promotion des activités créatives.*

Ils appellent à *être plus entendus et même associés aux décisions.* Ils sont sensibles *aux enjeux sociaux* (« ne laisser personne sur la route », « mettre fin aux discriminations »), *environnementaux* (« soucions nous des atteintes à la bio-diversité, et du réchauffement climatique »). Un peu comme en écho à tous ces souhaits, beaucoup de délégations, notamment africaines, ont indiqué que la *jeunesse constituait une de leurs priorités dans le domaine culturel.*

Plusieurs délégations (dont la française) ont souligné *les fragilités et les risques entourant ce domaine, avec, dans certaines régions, d'immenses destructions (écoles, sites historiques mémoire du monde).* Cela doit conduire à réagir, à s'engager fortement, rapidement, préventivement.

La préoccupation « gestionnaire » a été exprimée par les services de l'UNESCO et par un assez grand nombre d'États membres qui insistent pour que l'on soit clair dans les priorités, équilibré entre la part qu'on réserve au normatif et ce qu'on alloue à l'action (« capacity building », « implementation », « assistance »), soucieux des coûts par rapport aux résultats, cohérents, efficaces (moins de mots, plus d'actions, et des indicateurs de suivi des mises en œuvre, des synergies, du travail en réseau, notamment au sein des agences de l'ONU).

Le Saint Siège est intervenu en se référant à *l'encyclique laudate si* qui appelle à une prise de conscience, pour atteindre une écologie culturelle authentique où notre patrimoine et notre planète sont respectés, où l'on ait le souci de la transmission aux nouvelles générations, *où l'on se respecte les uns et les autres, dans nos authenticités et notre diversité.*

Proclamation d'une journée de l'héritage patrimonial du monde africain (le 5 mai)

Initiative unanimement soutenue, mais saluée tout particulièrement par les délégations africaines qui rappellent que l'Afrique compte le plus grand nombre de sites UNESCO en risque et qui voient avec cette journée une bonne façon de sensibiliser les opinions aux richesses d'un patrimoine culturel à préserver.

Rapport, recommandation sur l'urbanisme historique (y compris un glossaire)

Bien accueilli, le rapport traite d'un sujet important parce qu'il faut pleinement intégrer les héritages de l'histoire lorsque l'on veut moderniser les villes. Il y a là *un enjeu culturel*, à savoir *la préservation d'un enracinement et d'une identité*. Le document de l'UNESCO va pouvoir servir de référence, particulièrement là où, comme c'est de plus en plus souvent le cas, on est témoin d'un développement urbain prononcé.

Le représentant de la Directrice générale se félicite du soutien apporté aux recommandations émises et, dans un contexte plus favorable, annonce comme l'illustration de ces progrès qualitatifs plusieurs événements ou colloques sur l'habitat et les questions touchant à la conservation (en Chine ou à Quito).

Rapport sur la mise en œuvre des recommandations déjà émises par l'UNESCO sur le statut de l'artiste (recommandation 2011/ convention 2005)

Le document produit s'est inspiré des résultats d'une enquête auprès des États-membres (55 réponses) complétée par une consultation en ligne (pour assurer une partie purement analytique).

Partant de l'idée *qu'il faut favoriser les artistes*, un objectif qui sous-tend les recommandations déjà émises, le rapport fait ressortir les valeurs, les conditions mais aussi les défis et les difficultés de ce monde singulier et essentiel *pour la promotion des cultures*.

Des échanges, on retiendra les observations suivantes : d'abord insistance sur la nécessité d'une *protection matérielle* (sociale) et *professionnelle* (assurer une libre expression - voir convention UNESCO 2005 – et des conditions propices à la créativité, liberté de diffusion, libre circulation, protection des auteurs etc).

Renforcement des actions de l'UNESCO pour la protection des héritages culturels dans le cas de conflits armés

Discussion d'un rapport qui vise à apporter des réponses concrètes à des questions actuelles, sensibles ; l'UNESCO propose *une stratégie visant deux objectifs : 1/renforcer les actions préventives que doivent (peuvent) mener les états 2/associer les ONG*.

L'UNESCO exprime clairement son intention *de pouvoir opérer sur le terrain* (pas que des mots) et efficacement. C'est complexe, moins juridiquement (il y a des conventions) qu'au plan pratique voire politique, mais aussi financier. En termes organisationnels, les services compétents s'attachent à *améliorer le pilotage* des opérations et à revoir la gouvernance des projets au sein des Comités appelés à définir les priorités, surveiller l'engagement et la bonne fin des chantiers conduits par les États, avec le concours éventuel de l'UNESCO.

Les échanges de vue ont aussi porté sur *le scandale des pillage et du trafic des œuvres d'art*, qui est unanimement dénoncé et qui appelle des *ajustements juridiques ainsi qu'un renforcement des coopérations* entre les agences internationales du réseau de l'ONU, les États, mais aussi au sein même des États entre la police, les douanes, les experts, les marchands d'art par les agences internationales.

Quelques précisions ont été données sur *le rôle des ONG* ou d'éventuelles relations avec les forces militaires. L'idée est de *sensibiliser et partager les informations avec elles, si cela s'avère nécessaire, pour mieux intégrer dans les actions qu'elles mènent les préoccupations en matière de préservation des patrimoines culturels*.

Une quarantaine de délégations se sont exprimées pour, le plus souvent, exprimer leur soutien aux propositions de l'UNESCO, des propositions qui entendent *traduire en actions un « impératif moral de sauvegarde des patrimoines » menacés par les conflits*. Une résolution a été unanimement approuvée avec prise en compte de nombreux amendements éditoriaux proposés par l'Italie qui s'est attachée à préciser les conditions dans lesquelles des actions internationales pouvaient être menées et à indiquer la nécessité de clauses de rendez vous réguliers pour faire le point sur la stratégie, une stratégie susceptible d'être révisée. Clairement, il s'est agi là de lever d'éventuelles inquiétudes quant au risque d'un empiètement sur le terrain de la souveraineté des États.

Dernière observation : ici comme ailleurs, certains intervenants ont appelé à bien se soucier des aspects financiers ou budgétaires (priorités, clarté des objectifs opérationnels, suivi rapproché, synergies etc).

création du centre international de la créativité et du développement durable de catégorie 2 à Pékin.

La Chine se félicite de pouvoir accueillir ce centre qui, comme partenaire du réseau UNESCO, va pouvoir développer au service de la communauté internationale des activités qui s'inscrivent parfaitement dans les orientations stratégiques de l'UNESCO.

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Discussion générale

Dans le contexte actuel, avec *l'intensification des transformations sociales, le développement des flux migratoires, les effets des dérèglements climatiques ou des dégradations environnementales*, la commission SHS voit son rôle conforté, au travers des programmes de recherche ou d'aides qu'elle peut mettre en place.

Les actions à mener devront intégrer des *besoins qui se font souvent plus pressants en matière sociale*, et pleinement considérer *les dimensions éthiques*, en particulier *dans le domaine de la santé*.

Comme pour le domaine culturel, on a insisté sur *les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 que s'est donnée l'ONU : ils reconnaissent implicitement ou parfois explicitement* (la question de la gestion de l'eau) la contribution que les activités suivies par la commission peuvent apporter à leur réalisation.

Une courte présentation de cinq programmes : l'océanographie, l'hydrologie, l'agriculture responsable, la chimie verte, la géoscience.

Nouvelle intervention de deux représentants du *forum des jeunes*, qui appellent à ce qu'on travaille sur l'innovation sociale, *qu'on casse les stéréotypes, qu'on respecte les minorités, qu'on ait le souci de l'égalité des genres, qu'on promeuve une école citoyenne, qu'on coordonne mieux les niveaux locaux et les instances centrales de l'ONU ou de l'UNESCO, qu'on soit inclusif, qu'on éradique la pauvreté ...des propos portés avec une certaine ardeur, mais qui n'étaient pas très originaux.*

Révision de la charte sur l'éducation physique et le sport

Intervention d'une vingtaine de délégations qui ont toutes reconnu l'utilité d'une révision d'un document qui vise à mettre en valeur un domaine essentiel pour *la promotion de modes de vie sains*. Les principes qui sont énoncés – *l'intégrité, la santé, l'éthique, le respect des personnes au travers de conduites saines (lutte contre le dopage, ou le culte de la performance)*- doivent se trouver mis en œuvre dans les politiques publiques, avec l'implication de la société civile (le Maroc a insisté sur ce point). Les services de l'UNESCO ont signalé les initiatives prises pour apprécier la traduction dans les faits des recommandations figurant dans la charte (indicateurs, échanges de bonnes pratiques, ouverture d'un site...)

Proclamation d'une journée du sport à l'université (20 septembre)

Point pour information, la décision ayant déjà été entérinée par le comité exécutif ; la Chine, à l'origine de l'initiative, est intervenue sur un plan plus général pour situer l'événement par rapport à des valeurs – paix, harmonie, développement durable – que le sport peut très bien servir dans les universités.

Rapport d'étape sur le statut des chercheurs

Mise à jour d'un texte dont l'origine remonte à l'année 1974 pour y intégrer ce qui est devenu plus prégnant : *la globalisation, les nouvelles technologies, l'éthique, le développement durable, le respect des personnes (intégrité, le genre)*.

C'est un document qui vise prioritairement et concrètement *la personne* du chercheur qu'il s'agit de mieux protéger, *ses conditions de travail (liberté, indépendance, dignité, niveau de vie, statut juridique, insertion dans la société)*.

Le représentant de la Directrice générale, dans sa synthèse conclusive, a notamment repris quelques uns des points les plus sensibles à considérer au niveau des politiques conduites comme, par exemple, *les questions éthiques (conflits d'intérêt en particulier), les incitations et investissements publics offerts* (notamment pour éviter la fuite des cerveaux), *la sécurité de la recherche là où les situations sont instables*.

COMMISSION INFORMATION

Journée pour l'accès universel à l'information (28 septembre)

La proposition est acceptée. Elle aura été l'occasion de nombreuses interventions allant assez largement dans le même sens, et où l'on perçoit certaines déclarations de principes en faveur d'une large liberté d'accès qui ne peuvent occulter des situations réelles parfois encore loin des idéaux énoncés. Cela étant précisé, on rappelle qu'il faut promouvoir un large accès à l'information, sans discrimination, et avec *des garanties juridiques* suffisantes pour préserver à la fois une liberté de circulation de l'information et certaines protections.

Il y a lieu de *développer des infrastructures* à la hauteur, et dans certains cas (guerre, catastrophes), cela requiert de mobiliser d'importantes ressources qui peuvent faire défaut. Autres objectifs à se donner : enrichir et organiser des bases de données répondant à des besoins avérés (notamment pour la recherche), permettre une diffusion large et sans contrainte (voir par exemple le développement des open data ou des sites en ligne de l'administration au service des populations).

Débat sur le numérique : risques et opportunités

L'UNESCO soumet à discussion une quarantaine de recommandations qui répondent aux grandes lignes données par l'executive board et par l'ONU : « *viser un accès universel et abordable aux TIC* », *l'accès à l'information étant considéré comme un bien public*.

Comme sur ce qui a été dit au point précédent, les délégations ont souligné les apports substantiels des technologies de l'information et de toutes les exploitations positives au service des populations et des États : *généralisation de l'administration numérique, amélioration de la qualité de la vie, éducation, contribution aux droits de l'homme, accès à la Parole, facilitation du dialogue et des coopérations (travail collaboratif, échanges entre communautés distantes), universalité etc.*

En même temps, si, manifestement et partout, la généralisation du numérique contribue à des améliorations substantielles, comme en ont témoigné plusieurs intervenants, on a aussi évoqué les sérieux risques que génère cette transformation profonde des modes de fonctionnement. Il y a d'abord à rappeler que ces TIC qui facilitent la promotion d'une société de l'information ne sont que *des outils donc des moyens* et ne dispensent pas de *s'interroger sur les fins*, parfois perdues de vue. Il y a aussi de nombreux problèmes associés à un phénomène majeur que l'UNESCO a vocation à connaître et traiter sous l'angle des missions fondamentales qui sont les siennes : *la sécurité, l'éthique, l'égalité de traitement, la justice sociale, la confidentialité et la protection des personnes, la gouvernance des réseaux*.

A l'évidence beaucoup d'acteurs sont concernés et ce thème est devenu majeur pour tous dans tous les domaines, mais l'UNESCO soutenue par les États membres doit faire entendre sa voix au titre de ses missions, là où elle peut même être chef de file : la culture, l'éducation, les droits de l'homme etc.

Une conférence sera organisée sur ce sujet par l'ONU en décembre 2015. L'UNESCO y tiendra toute sa place .

Accès au et préservation du patrimoine documentaire

Présentation et discussion à propos des pratiques et des normes à recommander. Le travail a été mené en prenant appui sur la consultation de nombreux experts.

Le sujet, plus spécialisé que le précédent, a, lui aussi, suscité de nombreuses interventions.

C'est en effet un thème de toute première importance, d'abord parce qu'il s'agit de conserver et diffuser par le biais des *archives des éléments constitutifs de la Mémoire du monde*, et ici l'UNESCO doit pleinement jouer son rôle, mais aussi pour *suggérer des principes ou des normes et accompagner* les États dans la mise en place de régimes adéquats, notamment au plan juridique, tant il est vrai que, sur les documents les plus sensibles ou précieux, il convient de bien préciser les exigences.

Une attention particulière est à apporter aux *risques découlant des situations de guerre*, et cela a été particulièrement souligné par les délégations que de tels risques menacent, *de l'importance ici des actions préventives*.

Un certain nombre de délégation ont insisté sur les aspects techniques, d'abord pour relever que maintenant se posait avec acuité la question de *la conservation des archives numériques*, ensuite pour souligner l'apport inestimable des nouvelles technologies mais aussi pour en relever les risques : *discrimination* au détriment de ceux qui ne peuvent pas suivre, risques d'*obsolescence* qui, avec *l'évolution rapide des outils ou des standards*, peuvent amener à des pertes en ligne, mais aussi risques pouvant découler de *l'explosion des volumes* qui, s'ils ne sont pas bien organisés, peuvent eux aussi rendre *complexes les accès aux données*. D'où l'importance des indexations, des catalogues, des dictionnaires.

Deux sujets spécifiques ont été évoqués : la conservation des *archives des minorités autochtones* (observation de la Nouvelle Zélande) et *des archives privées* (notamment celles des familles).